



Programme :

Bilan de compétences

Objectifs

Le bilan de compétences a pour but de permettre au bénéficiaire de :

- Analyser ses compétences, motivations, intérêts, aptitudes et valeurs
- Travailler sa mobilité professionnelle
- Initier une réorientation professionnelle
- Mesurer la faisabilité d'un projet

Public

Chef d'entreprise, commerçant, conjoint collaborateur, gérant PME PMI...inscrit au registre du commerce et des sociétés

Salarié(e)s.

Pré-requis

Aucun pré-requis – La personne doit être volontaire.

Durée

24 heures - Suivi à 6 mois

Tarif : 1.680 € HT

Calendrier prévisionnel : (à définir)

Séquences	Horaires	Contenus
S1		Accueil, analyse demande et besoins
S2		Analyse de parcours
S3		Mise en évidence des intérêts, valeurs, potentialités (test IRMR3) Portefeuille de compétences
S4		Restitution et analyse des questionnaires et tests
S5		Formalisation de projets, liste des démarches Bases de la communication interpersonnelle
S6		Analyse et synthèse des recherches et démarches effectuées, hiérarchisation des pistes
S7		Ecoute active et pouvoir des mots : Apports théorique et technique
S8		Identification des besoins, recherches de formations si nécessaire – TRE et outils de recherche d'emploi
S9		Finalisation du plan d'action Remise de la synthèse
	7 heures	Travail personnel intersession

Déroulement

Formation intra-entreprise sur site client, en présentiel.

Formation individuelle et personnalisée.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Individualisation du Bilan de Compétences selon le profil, les attentes et les besoins du bénéficiaire
- Passation de questionnaires et tests, démarche réflexive
- Entretiens face à face
- Contacts intermédiaires par téléphone et/ou mail
- **Intervenante** : Conseillère Bilans de compétences et orientation professionnelle

Suivi pédagogique

La conseillère s'assure de la bonne compréhension des différentes étapes et des documents de supports pédagogiques tout au long du Bilan.

La conseillère contacte le bénéficiaire 6 mois après la fin du bilan de compétences afin de faire le point sur sa situation professionnelle, les freins rencontrés et prodiguer des conseils pour optimiser la mise en œuvre du projet.

Contacts intermédiaires par téléphone et/ou mail

Fin de formation

Un document de synthèse est remis au bénéficiaire

Autorisation de conservation de document

Attestation de suivi de bilan de compétences

Programme

Conformément aux dispositions légales en vigueur (art. L 6313-1, L 6313-10, L 6322-42 à

L 6322-51 et R 6322-32 à R 6322-63 du Code du Travail), le bilan de compétences se déroule suivant trois phases successives : la phase préliminaire, la phase d'investigation et la phase de conclusion, dont voici les principaux objectifs :

- **Phase préliminaire :**
 - Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche de bilan
 - Comprendre précisément ses attentes et ses besoins
 - Contextualiser sa demande
 - Transmettre toutes les informations pratiques et légales (objectifs, méthodes, outils, modalités de réalisation et de restitution)
- **Phase d'investigation :**
 - 1-Analyse du parcours**
 - Comprendre les intérêts, motivations et valeurs
 - Faire ressortir les facteurs déterminants d'évolution pour la personne dans son parcours personnel et professionnel
 - Identifier les savoir-faire et connaissances, les aptitudes ainsi que les lacunes et axes de progrès
 - Repérer les compétences transférables
 - Déterminer des perspectives d'évolution professionnelle
 - Sur la base de cette analyse de parcours, identifier 1 à 3 pistes professionnelles puis les valider
 - 2-Validation des projets**
 - Confronter sa représentation des postes à la réalité du terrain et du marché de l'emploi par des enquêtes auprès des professionnels
 - Analyser les atouts et freins par rapport au projet
 - Faire le point sur les démarches engagées
 - Définir les actions à mettre en œuvre pour la réalisation du ou des projet(s)

- **Phase de conclusion :**

- Prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation
- Elaborer un plan d'actions : prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet
- Remettre au bénéficiaire un document de synthèse personnel

Taux de réussite : 98 %

Taux de satisfaction : 98 %

Participants : 17

Modalités et délais moyens d'accès

Entretien individuel

21 jours (minimum)

Conditions d'accueil sur site

Respecte les obligations légales de sécurité et d'hygiène (incendie, évacuation, ventilation, ...)

Permet l'accueil d'au moins 2 personnes : stagiaire et intervenante (avec table et chaises)

Handicap

L'organisme de formation étudie l'adaptation des moyens de la prestation

Pour plus d'information, consulter les structures spécialisées suivantes :

<https://www.agefiph.fr/> <http://www.capemploi.net/accueil/>